

Chronique du Nord Info

AOÛT 2011



A quand une loi sur la protection du territoire industriel ?

Par Charles Le Borgne
Directeur général et
commissaire au développement économique

cleborgne@sodet.com

À l'exception des élus des couronnes nord et sud de Montréal, les dirigeants politiques métropolitains sont peu sensibles à une question qui nous semble élémentaire en matière de développement, à savoir la disponibilité de terrains industriels.

Depuis quatre ans, à Thérèse-De Blainville comme dans le Grand Montréal, contrairement à d'autres grandes agglomérations nord-américaines, nous n'avons plus d'infrastructures ni de zones industrielles de qualité susceptibles d'attirer et d'accueillir des fabricants exportateurs d'envergure. Or, la richesse d'une localité se construit grâce aux entreprises manufacturières qui génèrent la majeure partie des exportations, fournissent des emplois bien rémunérés et stimulent les connaissances et les avancées technologiques. Pour assurer sa croissance et contribuer à un PIB positif, toute région se doit de faire entrer dans son économie de l'argent frais provenant des ventes à l'extérieur de son territoire et non se contenter de vivre dans une autarcie.

Dans une lettre ouverte publiée le 12 août 2011, quatre personnalités – Phyllis Lambert, Norma Rantisi, Dimitri Roussopoulos et Richard Shearmur – réagissent à la stratégie de développement économique 2011-2017 de Montréal. Ils y mentionnent que « Le secteur manufacturier, qui domine encore l'économie montréalaise, dans lequel des milliers d'emplois ont été perdus depuis 2000, ne fait pas l'objet d'une stratégie. » Et ils ajoutent ceci : « La stratégie proposée est axée uniquement sur l'île de Montréal. Laval, la Rive-Nord et la Rive-Sud y sont présentés comme des concurrents et non comme des partenaires [...] les grappes industrielles – telles l'aéronautique ou les écotechnologies – ne s'arrêtent pas aux ponts ».

Quand on ne fabrique rien, quand on n'exporte pas, on perd un savoir, on perd l'occasion de créer une richesse, on cause un déficit fiscal et une pression sur les services à prodiguer à notre communauté. C'est pourquoi toutes les actions de la SODET, au cours des 30 années pendant lesquelles elle a participé à l'essor de Thérèse-De Blainville, ont été axées sur la promotion du rôle clé que joue l'un de ses acteurs les plus importants, l'entrepreneur, et en le soutenant dans la concrétisation de ses projets.

Le Québec ne peut se fier uniquement à ses richesses naturelles pour assurer sa croissance. C'est dans le Grand Montréal que se trouve une abondance de main-d'œuvre qualifiée, c'est donc de ce côté que, d'emblée, regardent les grandes entreprises à la recherche d'un emplacement propice à leur expansion. Alors, faisons en sorte qu'elles trouvent ce à quoi elles aspirent en instaurant une politique nationale de développement. À l'instar d'une loi sur la protection du territoire agricole, pourquoi ne pas adopter une loi sur la protection du territoire industriel?

Société de développement économique Thérèse-De Blainville (CLD)
33, rue Blainville Ouest
Bureau 20
Sainte-Thérèse (Québec)
J7E 1X1

Téléphone
450 430-6666

Télécopie
450 430-9652

Adresse électronique
info@sodet.com

Nous sommes sur le Web !
www.sodet.com

Charles Le Borgne
Directeur général et
Commissaire au développement économique
SODET (CLD)
450-430-6666 poste 107